

L'Endocrinologie en France : son histoire, ses combats syndicaux

Nicolas GUERITEE
Paris

« Chacun sait que la contemplation d'un champ de blé en juillet, même entamé par les moissonneurs, n'a jamais assouvi la faim du laboureur et ce n'est pas le souvenir de ce même champ, du temps où il était en friche, qui peut calmer son impatience. »

C'est bien en friche, pourtant, que nous avons trouvé, à l'époque, le champ de l'Endocrinologie Française dont l'histoire va être contée dans les lignes suivantes.

Cette histoire a débuté un soir du printemps 1960, sur la table d'un bistrot du boulevard Malesherbes, à Paris, où Alexandre Herschberg et moi-même avons rédigé, au dos d'un intercalaire publicitaire d'un bloc d'ordonnances, la définition de l'Endocrinologie, telle qu'elle a été adaptée pour figurer à l'article 3 des statuts de notre syndicat :

L'Endocrinologie - Nutrition est la Discipline médicale consacrée

- a- à la pathologie des glandes à sécrétion interne, des fonctions endocrines des glandes « mixtes » et de leurs commandes neurovégétatives*
- b- à la pathologie des métabolismes et de leurs commandes neurovégétatives, entraînant des troubles nutritionnels, indépendants de la pathologie des voies digestives proprement dites*
- c- aux conséquences entraînées sur la morphologie des deux sexes et à tous âges par les « désordres endocriniens, métaboliques et nutritionnels tels qu'ils sont définis ci-dessus sous les points a et b.*

Nous nous étions déjà préoccupés de la conduite à tenir pour aboutir à la spécialité et l'on nous avait dit que le premier pas consistait à définir notre Discipline avec son objet et ses limites. Ce qui fut aisément fait ! Mais ce qui restait à faire était bien différent.

La voie conduisant, alors, à la promotion d'une spécialité nouvelle passait plusieurs étapes successives dont chacune dépendait de la précédente, l'ensemble étant régulé et strictement contrôlé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (qui sera désormais désigné par le sigle C.N.O.). Ainsi, une fois que l'individualité d'une nouvelle Discipline était évidente au point qu'elle était sanctionnée par l'existence de chaires de Clinique dans au moins une Université, il devenait pensable qu'une majorité de professeurs, réunis en Conseil de Faculté proposent au Ministère de l'Education Nationale la création d'un C.E.S. Avant toute chose, ce ministère devait consulter le C.N.O., puisqu'un C.E.S. nouveau allait conduire à la qualification en une spécialité nouvelle et que celle-ci ne pouvait être créée que sur l'initiative du C.N.O.

Pour ce qui concernait notre Discipline, son individualité, en France et dans le monde était largement établie : la Société Française d'Endocrinologie avait déjà 21 ans en 1960 (la Société Américaine était deux fois plus âgée !), des Sociétés nationales fonctionnaient dans la plupart des pays et pratiquement tous les journaux spécialisés qui circulent aujourd'hui, existaient déjà.

Les médecins français pouvaient apprendre l'Endocrinologie et perfectionner de manière permanente leurs connaissances (ce que nous n'avons pas manqué de faire !), grâce à l'enseignement théorique et clinique de maîtres notoires : Lucien de Gennes, Jacques Decourt, Gilbert-Dreyfus, H. Bricaire, H.P. Klotz, Michel Perrault, Albert Netter, M. Albeaux-Fernet, à Paris; Jean Vague à Marseille; Paul Guinet à Lyon; Marc Linquette à Lille; Jacques Mirouze à Montpellier.

Depuis 1958, des Cliniques Endocrinologiques fonctionnaient à Marseille et à Paris et il était déjà évident que celles de Montpellier et de Lyon allaient être créées prochainement et que Toulouse,

Bordeaux, Nancy, Strasbourg allaient bientôt suivre.

Un bon faisceau de conditions préalables existait donc déjà, mais l'essentiel restait à faire, comme dans une pièce de théâtre où l'argument et les acteurs sont là, mais où il faut encore écrire le scénario, planter les décors, faire la mise en scène et animer les personnages.

C'est parce que cela ne pouvait se faire tout seul et que l'animateur, coordinateur, agent de liaison et futur interlocuteur pour les pouvoirs publics devait avoir une existence légale et une personnalité morale, que nous avons fondé le **Syndicat National des Endocrinologues**.

Et comme la voie vers la spécialité, objectif évident des Endocrinologues, impliquait l'intervention permanente, donc l'adhésion indispensable, voire militante des enseignants avant même de fonder le Syndicat, nous nous sommes assurés de leur volonté d'œuvrer pour la promotion de la spécialité. Cette collaboration, sans laquelle rien n'aurait été possible, s'est d'ailleurs matérialisée d'entrée de jeu par la présence dans le Conseil d'administration du Syndicat d'un responsable direct de chacune des Ecoles Endocrinologiques existantes et à venir.

La fondation du « **Syndicat National des Médecins Spécialistes de l'Endocrinologie et de la Nutrition** » est devenue effective le 29 novembre 1960, date de son enregistrement sous le n° 12749, à la Préfecture de la Seine.

Les cinq fondateurs étaient : 1) Marcel Zara : il se situait à la charnière du Syndicat, des deux Services d'Endocrinologie de la Pitié et de la Société d'Endocrinologie; il allait garder la présidence jusqu'à sa mort, en avril 1974 2) Alexandre Herschberg et 3) Gabriel Hirtz qui, les premiers, avaient lancé l'idée du Syndicat ; 4) Claude Alexandre et 5) moi-même, Nicolas Guéritée qui devais assurer le Secrétariat général pendant 22 ans, jusqu'à la fin de l'exercice clôturé en novembre 1982, puis assumer la charge de Vice-Président exécutif.

Rapidement, le bureau initial s'est élargi, avec l'arrivée des Vice-Présidents dont chacun était, comme on vient de le dire, représentatif d'une Ecole, porte-parole et indispensable agent de liaison entre l'Université et la profession, cristallisée par le Syndicat. Roland Lebouc pour les Diabétologues et la Clinique Diabétologique de Paris ; Georges Miller pour la Clinique de Marseille ; Gilbert Noël pour la (future) Clinique de Lyon ; Claude Jaffiol pour la Clinique de Montpellier; Pierre Fossati pour l'Ecole de Lille ; Yvon Denard pour les Ecoles de Toulouse ; Jean Pouch pour la Bretagne.

La première réunion du Bureau s'est tenue le 2 février 1961 au domicile (et sous la présidence) de Marcel Zara. Y participaient : Miller, Noël, Lebouc, Herschberg et moi-même. L'ordre du jour était consacré aux bases du futur enseignement. Trois résolutions furent arrêtées : elles affirmaient l'unité scientifique de l'Endocrinologie et de la Diabétologie, concluant ainsi à l'unicité du futur certificat, tout en reconnaissant aux Diabétologues d'extraction gastro-entérologique la liberté de choisir leur mode d'exercice.

La seconde réunion du Bureau eut lieu le 6 juillet 1961. C'est ce jour-là que furent admis les 21 premiers membres non fondateurs et que les grandes lignes du futur certificat furent tracées. Il fut notamment décidé que ce certificat serait post-doctoral ; qu'il comporterait trois années d'études théoriques et pratiques avec stages ; qu'un des trois trimestres de chaque année allait être réservé à la Diabétologie et aux Maladies Métaboliques ; que des examens allaient être passés à la fin de chacune des trois années et enfin que le programme de l'enseignement allait être identique dans toutes les Facultés concernées.

La troisième réunion de Bureau a eu lieu le 11 septembre 1961. Sur une trame proposée par le Pr. Jean Vague et présentée par Miller, nous rédigeâmes le pré-programme qui avait, à peu de choses près, la configuration de l'enseignement tel qu'il était pratiqué encore en 1983 (date de rédaction de cet article) dans les 12 Universités le dispensant. Lebouc fut chargé des détails du programme des trois trimestres de Diabétologie, en liaison avec le Pr Dérot ; Miller et Noël en firent de même pour l'Endocrinologie, en liaison avec leurs maîtres respectifs. C'est ainsi que vit le jour le Certificat d'Endocrinologie, dans l'appartement de Marcel Zara, au 31, rue de Tournon à Paris, moins de 10 mois après la fondation du Syndicat.

La première Assemblée générale du Syndicat s'est tenue le 30 septembre 1961, dans un somptueux salon de l'hôtel Plaza Athénée de Paris, sous la présidence de Marcel Zara et en présence de 3/4 des 41 membres de l'époque. Si nous n'étions pas plus nombreux, (nous n'étions que 78, huit ans plus tard, en 1969), c'est parce que nous ne devions accueillir que des collègues que nous étions sur de pouvoir défendre devant les futures Commissions de qualification.

C'est ce que j'expliquais dans mon premier Rapport moral dans lequel j'énonçais par ailleurs les étapes qu'il nous fallait franchir sur le chemin de la spécialité et rendais compte de l'élaboration, conjointement avec les enseignants, d'un programme d'enseignement qui devait être uniformément appliqué dans toutes les Académies.

La seconde année, clôturée par l'Assemblée générale du 6 octobre 1962, fut celle de l'éclatement du syndicalisme médical français, qui allait nous poser un grave problème. En effet, si la création du Syndicat conférait aux Endocrinologues une voix officielle, son audience réelle ne pouvait exister sans l'aval de la centrale syndicale nationale (unique à l'époque de notre création) : il suffit de réaliser que nous n'étions qu'un très faible nombre, alors que la Confédération représentait des milliers de confrères. En accueillant notre Syndicat, la Confédération prenait des engagements vis-à-vis de nous, ceux de nous garantir l'exclusivité de la représentativité endocrinologique entre autres, et d'appuyer nos revendications (ce qu'elle a presque toujours fait). Nous nous engageons, en revanche, à n'accepter que des confrères ayant préalablement adhéré au syndicat médical de leur département : c'est un contrat donc que nous avons signé et qu'il nous faut respecter, même si la charge financière de la syndicalisation primaire est quelquefois lourde pour certains jeunes collègues.

Quoi qu'il en soit, l'éclatement du syndicalisme médical posait le problème de notre position future. Ce problème fut tranché par l'Assemblée générale à la majorité des 52 membres d'alors, il fut décidé que le Syndicat resterait dans la Confédération, mais que nos membres seraient libres de choisir, individuellement, leur syndicat horizontal.

L'année 1962 marqua par ailleurs la création de la quatrième chaire d'Endocrinologie à Lyon (Pr. P. Guinet), après donc Marseille, Paris et Montpellier. Ce fut également en 1962 que, sous l'instigation des Prs. Vague, Mirouze et Dérot, les Conseils des Facultés de Marseille, Montpellier et Paris, à l'unanimité de leurs membres, demandèrent au Ministère de l'Education la création d'un Certificat d'études spéciales d'Endocrinologie (C.E.S.). Ceci après que, dès février de la même année, le Pr. Jean Vague eut fait voter par le Conseil de sa Faculté et à une majorité de plus de 80 %, le projet d'une agrégation nationale d'Endocrinologie. Ce projet allait se réaliser en 1965 : notre Vice-Président montpelliérain de 1983, Claude Jaffiol, appartient à la première promotion d'agrégés d'Endocrinologie, comme les Prs. J.L. Codaccioni, P. Mauvais-Jarvis et P. Tchobroutsky.

L'année 1963 fut celle de la catastrophe dont nous continuons à subir les conséquences, à savoir **l'avis défavorable prononcé le 30 mars 1963 par le Conseil national de l'Ordre**, quant à l'opportunité de la création d'un C.E.S. d'Endocrinologie. Les seules informations que nous ayons eues sur cette séance du **C.N.O.** nous les devons à un Vice-Président provincial de l'Ordre, qui y avait participé. Selon lui, la majorité du C.N.O. n'avait pas jugé opportune la reconnaissance de la spécialité Endocrinologique, en raison des difficultés qu'il y avait, semble-t-il, à en déterminer les limites. Mais surtout ce fut l'idée d'associer l'Endocrinologie à la Diabétologie (telle que préconisée par le projet élaboré par les 4 titulaires de chaires d'Endocrinologie et le titulaire de la chaire de Diabétologie) qui aurait renforcé les opposants dans leur position.

Devant le caractère, pour le moins surprenant, d'une pareille thèse, j'obtins d'être reçu le 5 juillet 1963, par le Secrétaire général de l'Ordre National, qui était alors le Dr. Brocard. Après m'avoir entendu, il me demanda de lui préparer une argumentation écrite ; ce mémoire que je déposais sur son bureau quelques jours plus tard était théoriquement destiné à remettre notre problème en discussion lors de la prochaine session du C.N.O. Ce papier allait être le premier d'une très longue série de mémoires que j'allais, des années durant, rédiger à l'intention d'un grand nombre de présidents, directeurs, conseillers et ministres qui se sont succédés à la Santé, au Travail, à l'Education nationale, à l'Ordre, à la C.N.A.M., etc.. Nous n'avons jamais su ce qu'il était advenu du mémoire remis au Dr. Brocard; toujours est-il que c'est à partir de là que débuta une longue lutte

donquichottesque dont je ne sais plus aujourd'hui si elle m'avait demandé davantage d'obstination que d'inconscience ou l'inverse.

Mais les années passaient et nous ne voyions toujours rien qui pouvait améliorer les conditions d'exercice de notre Discipline dont la pratique, exclusivement intellectuelle et les consultations, inévitablement longues, s'accommodent mal d'une rémunération de l'acte alignée sur le C de l'omnipraticien.

A défaut de CS, ne serait ce qu'à moyenne échéance, nous espérions obtenir l'accès à la « notoriété » en raison des efforts permanents de formation qui sont inhérents à notre Discipline. Il n'en fut rien : les refus opposés à nos jeunes collègues étaient systématiques. Nous avons entamé une procédure de contestation mais son seul résultat a été le changement des règlements qui, épurés des passages qu'on aurait pu invoquer en justice, échappaient désormais à nos attaques.

Avec les deux décrets du 7 janvier 1966 (n° 66-21 et 66-22) qui remplaçaient la notion de « médecine notoire » par celle de « médecin au droit permanent à dépassement » ou « DP », les titulaires du Certificat d'Endocrinologie satisfaisaient parfaitement le premier des critères du DP. Il n'en fut rien, une fois de plus et aucun titulaire du Certificat n'allait obtenir le DP à ce titre; toutes les interventions du Syndicat, chaque fois que nous avions connaissance d'un nouveau refus, ont échoué devant l'obstination obsessionnelle des membres des Commissions paritaires, qui allaient jusqu'à affirmer que nous étions spécialistes alors que le DP devait être réservé aux généralistes.

Parmi les rares nouvelles heureuses de 1967, on retiendra la nomination du Pr. R Michel comme premier titulaire de la chaire d'Endocrinologie de la Faculté de Pharmacie de Paris.

A la 7^{ème} Assemblée Générale, le 14 octobre 1967, nous saluons la promotion des 12 premiers titulaires du Certificat d'Endocrinologie (2 à Paris et 10 à Montpellier). Cette année-là également, nous recevions parmi nous le Pr. Roland Simonin, notre Président en 1983. En 1967, plusieurs personnalités scientifiques des plus éminentes, le Recteur Roche, les Prs. Courier et Jayle, sont directement intervenues auprès du Président du C.N.O., demandant l'inscription de l'Endocrinologie parmi les spécialités. Leurs lettres ont accompagné le nouveau mémoire que je venais de rédiger à l'intention du Conseil national.

L'année 1968 était peu propice à la préparation de quelque stratégie que ce soit, mais cela n'a pas empêché nos activités. Ce fut cette année-là précisément qu'ont repris nos relations très suivies avec la Confédération. Cela avait commencé en novembre 1967, avec l'intervention de Miller auprès du Vice-Président Fredenucci, demandant l'appui de la Confédération en faveur des demandes de DP formulées par les jeunes titulaires du Certificat.

Quelques jours plus tard, le 2 décembre, entretenant à Marseille le Président confédéral (Dr Monier) de nos graves problèmes, Miller s'entendit répondre - cela recommençait ! - que la place de l'Endocrinologie était tout naturellement dans le sein de la Médecine Interne et que de toute évidence notre promotion devait passer par cette voie.

De mon côté, je devais, le 4 décembre 1967, initier le Dr Marçais, Secrétaire de la Confédération aux vérités de l'Endocrinologie, dont il avait une idée plus que vague. En conclusion de notre conversation, fut arrêté le principe d'une prochaine réunion en présence des Présidents de nos deux organisations : prévue pour février, cette réunion put avoir lieu le **30 mai 1968**. Ce jour-là, nous expliquâmes au Dr Monier, Zara et moi-même, les problèmes spécifiques de notre Discipline. L'aide de la Confédération nous fut promise par le Président sur les trois volets de notre intervention :

- auprès du Conseil National de l'Ordre, en faveur de la reconnaissance de notre Spécialité
- auprès du Ministère de l'Education, en faveur de la transformation du Certificat actuel en C.E.S. national
- auprès de la Commission, paritaire nationale, en faveur de nos collègues, nouveaux titulaires du Certificat avant tout, dont les demandes de DP avaient et/ou auraient été abusivement refusées en Commissions départementales.

En quittant le Président Monier, nous laissâmes un mémoire , mais nous ne nous faisons guère d'illusions : la décision appartenait au C.N.O.; or, sa doctrine était bien arrêtée comme cela allait apparaître à nouveau dans le Bulletin de l'Ordre n° 2 de 1968 : « Plus de spécialistes à l'avenir, sinon pour ceux qui auront fait des études de Médecine Interne très poussées... ce qui permettrait, sans créer des spécialités nouvelles, d'admettre certaines branches nouvelles (sic!) de la médecine, telles que l'Allergologie, l'Endocrinologie » (M. Dequignant). « la qualification en Médecine Interne doit être difficile... elle ne sera donnée qu'à un petit nombre » (M. Villey).

Nous n'eûmes aucun écho de l'entretien du 30 mai 1968, ni du mémoire, jusqu'en octobre de la même année, lorsque le Secrétaire Général e la Confédération me conviait à participer aux travaux d'une Commission sur les spécialités médicales.

En décembre 1968, il m'invitait à compléter le dossier - mémoire que j'avais déposé en mai et le 22 janvier 1969 nous nous voyions à nouveau pour préparer une nouvelle rencontre avec le Président Monier. Celle-ci eut lieu le **26 février 1969**, en la présence de Miller: nous eûmes, cette fois-là, le sentiment que le Dr Monier avait, enfin, compris notre problème; une semaine plus tard, le 6. mars, je lui demandais l'appui de la Confédération auprès

- du cabinet du Ministre des Affaires Sociales
- de la Commission chargée de la promotion interne, au C.N.O.
- du cabinet du Ministre de l'Education Nationale;
- du Groupement des syndicats de spécialistes (Confédération).

Le 16 mars 1969, le Dr Marçais m'informait que le Président Monier avait soumis nos arguments au Conseil Confédéral et qu'il avait par ailleurs parlé au Président du C.N.O. de notre situation particulière: ce dernier lui avait promis que notre problème allait être discuté par le C.N.O. lors de la session de juillet 1969. Sans même avoir attendu l'appui de la Confédération, je remis durant le mois de février 1969, deux mémoires (différents) : l'un au Directeur Général de la Santé, au Ministère des Affaires Sociales et l'autre au Cabinet du Ministre de l'Education Nationale. Toute cette activité ne devait servir à rien : de partout, on nous invitait à attendre les « transformations imminentes », les « mesures transitoires », etc.

Le 14 décembre 1969, j'adressais au nouveau Président du C.N.O., le Pr Lortat-Jacob, une lettre demandant la promotion de l'Endocrinologie parmi les spécialités médicales en expliquant les raisons qui justifiaient ma démarche. Appuyée par plusieurs Hautes Personnalités, cette action aboutit finalement à l'admission de l'Endocrinologie d'une part, celle de la Diabétologie - Nutrition d'autre part, parmi les Disciplines pouvant être adjointes, selon des modalités à déterminer, au C.E.S. de Médecine Interne.

La décision fut prise lors de la 101^{ème} session du Conseil national, les **23 et 24 avril 1971**; les textes figurent aux pages 211-213 du numéro 2 (juin) de 1971 du Bulletin de l'Ordre. Les conséquences pratiques en étaient certes inexistantes; ce fut néanmoins la première fois que le Conseil de l'Ordre reconnut officiellement notre existence.

A peu près à la même époque, devant le refus systématique opposé aux Endocrinologues qui demandaient le D.P., je fus admis à expliquer notre thèse devant les membres la sous-commission technique de la Commission paritaire nationale. Ma tentative aboutit très vite à une fin de non-recevoir: comme j'affirmais que le certificat satisfaisait la condition essentielle prévue par les règlements, il me fut répondu que les règlements importaient peu, puisque la Commission avait «les pouvoirs les plus étendus » (sic) pour l'interprétation des textes.

Notre 10^{ème} Assemblée Générale, le 10 octobre 1970, fut celle d'un constat d'échec. L'Assemblée générale ayant refusé ma démission, l'alternative était la relance du combat, à la première occasion, mais tout allait demeurer figé, en attendant les mutations qui semblaient viser toute la médecine.

L'année 1972 fut marquée par la remise en cause pas le C.N.O. du principe, pourtant préalablement admis par lui-même, de l'accès de nos Disciplines au rang de compétences dans le cadre de la Médecine Interne. Peu importaient les motifs, le résultat en était pour nous un retour de 12 ans en arrière.

Fort heureusement cependant, **l'année 1973** allait marquer une étape décisive pour tout notre avenir avec la publication au J.O. des 21 et 22 mai du décret du 7 mai 1973 qui inscrivait l'Endocrinologie et la Diabétologie - Nutrition parmi les sept compétences nouvelles accessibles aux généralistes, donc sans qu'il soit exigé une qualification préalable comme spécialiste dans une autre Discipline, la Médecine Interne précisément.

Cet événement a entraîné:

- l'espoir de nos amis universitaires, le Pr. J. Mirouze notamment, de pouvoir relancer avec succès la transformation du C.E. d'Endocrinologie en C.E.S. national.
- une prise de conscience du Président Monier à l'égard de ce qu'il appelait « ce problème irritant des Endocrinologistes, auquel on cherche à apporter une solution depuis longtemps ».
- mais surtout une opposition incroyable - vraisemblablement strictement personnelle - du Secrétaire général du C.N.O. de l'époque, opposition que nous avons fini par vaincre au bout de deux ans, mais que nous n'aurions jamais vaincu sans l'aide militante de dizaines de Hautes Personnalités universitaires, ordinales et confédérales et sans l'intervention énergique du cabinet du Ministre de la Santé.

Pour commencer, le Conseil Confédéral allait débattre de notre situation particulière à sa réunion des 29 et 30 septembre 1973 ; 20 jours auparavant nous participions, Zara et moi-même, à une séance de travail préparatoire avec plusieurs conseillers : j'allais leur remettre, à chacun, outre une copie du mémoire que j'avais laissé au Dr Monier, un memorandum en 4 points de nos revendications :

1. obtenir du C.N.O. l'application immédiate des dispositions du décret du 7 mai 1973, **bloquées** par la circulaire n° 522 adressée aux Conseils Départementaux de l'Ordre, **par le Secrétaire général du C.N.O.**; obtenir, pour commencer, la constitution des Commissions de qualification.
2. assurer à nos futurs compétents qualifiés leur inscription sur les listes des médecins à droit permanent à dépassement,
3. faire accepter le principe de la qualification en Médecine Interne de certains Endocrinologues non hospitaliers, mais notoirement confirmés.
4. faire transformer le Certificat Universitaire d'Endocrinologie en C.E.S. national.

Les réflexions du Conseil confédéral sur nos problèmes ont été condensées dans la circulaire n° 455 adressée le 5 octobre 1973 aux Présidents et Secrétaires généraux des Syndicats confédérés: ce n'était qu'une information qui ne prenait aucun parti, mais c'était un jalon de plus sur le chemin de notre affirmation.

Le 16 janvier 1974, une première table ronde réunissait, à la Confédération, des universitaires de premier plan : les Prs. H. Bour, J. Canivet, Cl. Laroche, Housset et des syndicalistes : le Secrétaire général Marçais, le Conseiller Y. Beau et moi-même. Il fut décidé que les Prs. Laroche et Bricaire allaient effectuer une démarche auprès du C.N.O. **Le 23 mars 1974**, sans même en attendre les résultats, je remis au Dr Marçais la liste des collègues que nous désignions pour siéger au sein des futures Commissions de qualification pour les deux compétences, au nom du Syndicat. **Le 8 juin 1974**, le Pr Laroche m'informait de sa démarche auprès du Dr Brocard, sinistre personnage secrétaire général qui a sévi en tyran bon nombre d'années, hors de tout contrôle, au Conseil National de l'Ordre ; 4 jours plus tard, il me faisait part du succès de son intervention. Malheureusement, nous allions avoir, une fois de plus, la preuve du contraire, par une lettre datée du 31 juillet 1974, dans laquelle le Secrétaire général du Conseil de l'Ordre des Bouches-du-Rhône informait l'un de nos

collègues que son homologue du Conseil national venait de lui confirmer que les nouvelles compétences étaient complémentaires de la seule Médecine Interne.

Le 15 janvier 1975, une nouvelle table ronde à la Confédération réunissait les participants de la réunion de janvier 1974, auxquels venaient se joindre le Pr. Simonin, le Dr. Cany (Allergologue) et notre collègue Claude Bertrand. Il fut décidé qu'une délégation réunissant les Prs. Bricaire et Charpin et les Drs Marçais, Vieville et moi-même, allait demander d'être reçue par Mme Simone Veil, Ministre de la Santé. Tous les participants du 15 janvier ont reçu de mes mains un exemplaire du mémoire, assorti de 21 photocopies de documents, que j'avais préparé pour le Ministre.

Le 29 janvier 1975, à l'initiative du Pr. Laroche, nous nous sommes réunis au Conseil de l'Ordre de Paris, autour du Président René, du Secrétaire général Moulin et du Dr Pommey. Participaient, outre le Pr. Laroche, MM. Bricaire, Bour et Guéniot. Je développai notre thèse puis remis (encore !) un exemplaire du mémoire à tous les participants, dont un résumé me fut demandé par le Dr Moulin à l'intention de tous les membres du Conseil de l'Ordre de Paris. Une copie de ce condensé fut adressée par mes soins à tous les Présidents et Secrétaires généraux des Conseils départementaux de l'Ordre, avec une lettre d'accompagnement faisant appel à leur droiture. Nous reçûmes les encouragements de deux conseillers de l'Ordre dont l'aide effective allait nous être, par la suite, précieuse.

Le 13 mars 1975, Claude Bertrand exposait de son côté notre thèse au Pr. Ferrier, Conseiller technique de Mme Veil qui allait me convoquer quatre semaines plus tard, le 10 avril, afin de préparer les conditions de l'audience que nous demandions au Ministre. L'entretien que j'eus avec le Pr. Ferrier fut très important: le Conseiller était convaincu de l'opportunité d'une audience ; il allait la préparer, en soumettant, pour commencer, notre argumentation au contentieux du Ministère et en cas de besoin même, à un Conseiller d'Etat. Deux jours plus tard, allait s'ouvrir la session du C.N.O. Notre problème était à l'ordre du jour et un rapport allait être présenté par le Pr. Gisselbrecht. La situation fut, enfin, débloquée: la circulaire du C.N.O., n° 578 du 15 avril, dont le Dr Moulin eut l'infinité courtoisie de m'envoyer aussitôt un exemplaire, informait les Conseils départementaux que les dispositions de la circulaire n° 522 étaient annulées et que les compétences instituées par le décret du 7 mai 1973 étaient bien accessibles aux praticiens non préalablement qualifiés en Médecine Interne.

Les thèmes de la circulaire n° 578 sont repris page 210 du Bulletin de l'Ordre n° 2 (juin 1975) en ces termes : *« De nombreux Conseils départementaux ayant fait remarquer qu'il existait une contradiction entre l'esprit dans lequel le Conseil national avait rédigé ces circulaires (n° 522 du 12 juin 1974) et la lettre de l'arrêté du 4 septembre 1970 modifié portant approbation du règlement de qualification, il a paru au Conseil National que pour clarifier la situation et compte tenu du fait que tous les titulaires d'une attestation ou d'un certificat d'études peuvent d'ores et déjà faire état de ce titre, il était possible de leur reconnaître la compétence dans les 7 disciplines concernées. En conclusion, un groupe d'études se réunira pour définir les critères de qualification et proposer la nomination de Commissions de qualification pour l'Angéologie, l'Allergologie, la Diabéto-Nutrition, l'Endocrinologie et les Maladies du sang... »*

Dans les 48 heures qui ont suivi la réception de la circulaire n° 578 : j'envoyais au Secrétaire général du C.N.O. la liste de nos représentants désignés pour siéger dans les Commissions de qualification, j'informais le Pr. Ferrier des événements et je priais tous les Directeurs de l'Enseignement d'afficher dans leur service le communiqué annonçant la nouvelle aux élèves du Certificat.

A la session de juin 1975, on saluait la nomination du Dr Autin au poste de Secrétaire général du C.N.O. (le Dr Brocard n'ayant pas reposé sa candidature), ainsi que celles des Drs Clozier et Moulin aux postes de Secrétaires généraux adjoints. Dès lors les choses ont avancé très vite.

En marge de la réunion de Diabétologie, **fin mai 1975**, les Prs Bricaire et Mirouze

s'accordent sur la grille des critères exigibles pour les deux qualifications ; on savait déjà officieusement que les Commissions étaient formées mais il fallut attendre l'arrêté **du 4 novembre 1975**, puis l'arrêté **du 9 décembre 1975**, pour que les Commissions de qualification (respectivement) d'Endocrinologie et de Diabétologie – Nutrition acquièrent une existence légale.

La Commission d'Endocrinologie de première instance allait se réunir pour la première fois le 27 janvier 1976 (elle examina 112 dossiers), et la **Commission d'appel** statua sur 7 dossiers, le 16 octobre 1976. De même, la **Commission de Diabétologie de première instance** examina 157 dossiers à sa première réunion, le 31 mai 1976 et la **Commission d'appel** a délibéré la première fois le 9 décembre 1976, à propos de 2 dossiers. Dès lors que la qualification fonctionnait régulièrement, les efforts du Syndicat furent orientés vers d'autres objectifs.

Le premier était la transformation du Certificat d'université en C.E.S., mais avec la désormais proche mise en place de la filière de l'internat qualifiant, les Doyens avaient été prévenus par le Ministère dès octobre 1978 que toutes les démarches visant des problèmes de C.E.S. étaient suspendues. **La réforme des études médicales** fut effectivement instituée par la **loi du 6 juillet 1979**, issue des travaux de la Commission Fougère ; les décrets d'application furent attendus longtemps et avec fébrilité. Le premier (n° 80-655) crée les notions de Diplôme d'Etude Spécialisée (D.E.S.) ; le second (n° 80-656) détaille les modalités de la formation des spécialistes ; les deux sont du 18 août 1980, parus au J.O. du 21 août. Mais ce ne fut que l'arrêté **du 20 novembre 1980** qui inscrivit l'« **Endocrinologie et Métabolisme** » parmi les 11 D.E.S. et avec sa publication un soupir de soulagement sortit de nos poitrines.

Tout allait être remis en cause, avec un nouveau suspense, en attendant la nouvelle réforme, celle de la **loi du 23 décembre 1982**, puis la confirmation que notre Discipline était maintenue au rang des spécialités sous le même intitulé.

Le second objectif du Syndicat était le déblocage de l'accès des compétents au D.P., qui leur était refusé systématiquement. La dernière démarche à cet égard fut celle que j'avais effectuée auprès du Dr Beaupère, le 17 mai 1977, alors qu'il était Secrétaire général de la Confédération. Il me fit alors comprendre avec toute sa gentillesse que nous avions peu de chances du fait que le D.P. était lui-même en pleine contestation. Le seul résultat positif de cette démarche fut la publication d'un mien pamphlet dans le journal confédéral «Le Médecin de France» du 8 septembre 1977, intitulé « L'Endocrinologie : une compétence platonique », suivi d'une version plus complète, publiée dans le n° 3 de 1978 de la revue confédérale « Spécialistes et Chirurgiens », sous le titre « Endocrinologues : qui êtes-vous ? ». L'accès à ce dernier périodique me fut facilité par l'affiliation de notre Syndicat, au janvier 1978, à « l'Union nationale des Médecins spécialistes confédérés, UMESPE », affiliation nous a ouvert par la suite un certain nombre d'autres perspectives.

Le troisième objectif fut la recherche de solutions de rechange auprès de la Sociale, susceptibles d'améliorer les modalités d'exercice de nos compétences, en attendant la qualification comme spécialistes. Invoquant l'officialisation de notre statut depuis les compétences, je demandai le 6 novembre 1977 une audience au Directeur de la CNAM. Je fus reçu le 10 février 1978 par M. J. Gourault, Directeur adjoint et chargé de l'assurance-maladie et par sa collaboratrice, Mlle Méquignon, l'un comme l'autre parfaitement maîtres de leurs sujets. Je demandais la mention des compétences sur les feuilles de soins pré-imprimées et sur les tampons humides réglementaires, la recherche d'un **mode de rémunération spécifique** de nos consultations par **la création d'un C particulier** et/ou par **l'extension à notre bénéfice** des dispositions de l'article 18 de la nomenclature **(C2 pour malades en consultation)** et/ou par **l'attribution du D.P.**

Deux mois plus tard, le 6 avril 1978, il me fut répondu que la reconnaissance des spécialités n'était pas de la compétence de la S.S. mais du Ministère de la Santé, que pour avoir le bénéfice de l'article 18 il fallait que le médecin consulté laisse le médecin traitant appliquer le traitement et qu'il ne suive pas le malade, ce qui est rarement réalisé par les Endocrinologues et les Diabétologues (c'est la CNAM qui affirme cela), que la désignation de la compétence sur les feuilles de soins peut être effectuée par le médecin lui-même, au moyen d'un tampon personnel enfin qu'il peut demander à sa Caisse de ne porter sur le pavé pré-identifié que le code « 01 », sans la mention « omnipraticien »

Voici un survol rapide, donc inévitablement fort incomplet, néanmoins assez représentatif de ce que fut notre combat. Si vous êtes arrivé jusqu'ici de votre lecture, c'est que ma rédaction n'aura pas été tout à fait inutile.

Dites-vous bien cependant que nos conquêtes n'auraient pas eu la moindre chance d'aboutir, sans l'aide permanente et déterminée

- de tous nos enseignants, dont vous avez découvert les efforts obstinés : Jean Vague, Jacques Mirouze, Paul Guinet, J. Canivet, H. Bouc, H. Bricaire et surtout Cl. Laroche, le maître d'œuvre du déblocage des compétences;
- des personnalités qui ont mis dans la balance l'immense poids de leur prestige : Le Recteur Roche, les Prs Courier, M.F. Jayle, le Doyen Cordier, mon maître Gilbert Dreyfus;
- la Société Française d'Endocrinologie, avec son Secrétaire général, le Pr René Mornex
- les Conseillers de l'Ordre qui nous ont aidé au nom de leur sens profond de la justice et de la « certaine idée » qu'ils se font du Conseil national (et je pense particulièrement aux Drs Bailly du Conseil de l'Essonne et Proche de celui des Yvelines)
- le Pr Ferrier et ses amis du Cabinet de Madame Simone Veil, qui n'ont pas toléré l'arbitraire;
- nos collègues de la Confédération des Syndicats médicaux qui ont rempli leur contrat à notre égard, sur l'impulsion essentiellement de l'ancien Secrétaire général, le Dr Marçais, un grand Honnête Homme;
- nos amis de l'industrie pharmaceutique, enfin, dont l'aide matérielle nous a été précieuse, le Laboratoire Théramex tout particulièrement qui, depuis la fondation de notre Syndicat, a pris en charge, entre autres, tous les travaux de multigraphie et photocopie et tous les frais d'expédition.

J'aimerais beaucoup que mes lecteurs sachent que ce ne sont pas là des coups-de-chapeaux politiques ou conventionnels, mais bien l'hommage d'un combattant à ceux dont l'aide a été déterminante. Et, pour boucler la boucle, ayons une pensée recueillie pour Marcel Zara, ce batteur qui n'avait rien à gagner, non plus, de ce combat et lui pourtant s'est battu avec nous dès le premier jour. Dès le premier jour, mais seulement jusqu'au milieu de l'épisode du blocage des compétences, car il allait nous quitter à la mi-avril 1974, près trois mois d'un supplice comme seuls les médecins réussissent à s'offrir. C'est à la mémoire de Marcel Zara que je dédie cette histoire, en mon nom et au nom de mes collègues du Syndicat national des Médecins Spécialistes de l'Endocrinologie et La Nutrition.